

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois le 12 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13
(Dont 3 pouvoirs)

ETAIENT PRESENTS :

VAN HYFTE Philippe, Maire
M. BOUDER Pierre-Yves - CHARPILLAT Bernard, adjoints,
ROBERT Michel, GILLES Franck, FALLET Béatrice, SOREL-FREZON Brigitte, MERCIER Philippe, GAGNÉ Galina, MONTEIRO Laetitia, conseillers municipaux.

Absents représentés : VELOSO Patricia représentée par Pierre-Yves BOUDER, MOUSSETTE Stefan représenté par Bernard CHARPILLAT, DESBARBIEUX Jean-Lou représenté par Philippe MERCIER, BASSETT Jacqueline représentée par Mme GAGNE

Absent excusé : ALSENE Olivier,

Bernard CHARPILLAT a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 NOVEMBRE 2022

Lecture faite, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1° DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rééquilibrer les dépenses budgétisées en fonction des réalisées et celles nécessaires pour clôturer l'exercice 2022. Le Maire propose la Décision modificative suivante :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
6218	518,81 €			
65311		518,81 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, APPROUVE les virements de crédits proposés



Questions Diverses :

- Etat d'avancement du projet de l'aménagement de l'école
- Dépôt de demande de subvention auprès de la Région Ile de France pour le complexe multisport.
- Salle des fêtes :
 - Pose d'un vidéo projecteur en fixation haute
 - Achat d'une sono mobile
 - Pose d'un limiteur de décibel

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

le secrétaire,

Philippe VAN HYFTE.



Bernard CHARPILLAT
